

DCC3504 – Droit du fédéralisme canadien

Benoît Pelletier

Trimestre hiver

Préalable = DCC2518

Description du cours

Le cours débutera par une réflexion sur ce qui caractérise l'État canadien et sur les différentes composantes de son identité. Puis, nous reviendrons sur certains concepts déjà examinés en *Droit public général*, comme...

- Le concept d'État (en droit) et la souveraineté de l'État
- La souveraineté dans l'État : la souveraineté du peuple
- La constitution de l'État
- Le droit constitutionnel dans l'ordonnement juridique
- Les fonctions de l'État
- La séparation des pouvoirs dans l'État
- Le contrôle judiciaire de la constitutionnalité dans un État
- Le fédéralisme
- L'État unitaire
- La confédération
- Les modèles hybrides

Puis, nous examinerons les concepts de *délégation* et de *décentralisation*, de même que celui du *contrôle de la légalité* au Canada. Nous aborderons le régime parlementaire canadien. Nous apporterons des précisions (par rapport au cours *Droit public général*) au sujet de la modification constitutionnelle avant et après 1982. Puis, nous analyserons l'Accord du lac Meech et l'Entente de Charlottetown et nous discuterons des affaires indiennes et des droits des Autochtones. Nous explorerons les grands fondements du fédéralisme canadien, le partage des pouvoirs législatifs, le pouvoir de dépenser, le partage des revenus, le déséquilibre fiscal, de même que des doctrines ou principes d'interprétation liés au partage des pouvoirs. Nous examinerons le cas particulier des affaires extérieures et la question du rôle international des provinces. Nous nous pencherons sur le pouvoir législatif et le cas particulier de la réforme du Sénat. Nous survolerons la question de la protection des droits et libertés de la personne. Nous analyserons l'hypothèse de la sécession du Québec. Nous terminerons avec le cas particulier des droits linguistiques.

Vous êtes prié(e) de noter ce cours de droit constitutionnel sera axé principalement sur le partage des compétences législatives dans le système fédéral canadien et sur les droits et libertés de la personne. Pour ce qui est du partage des compétences, il ne saurait être question, étant donné la complexité de la question, d'analyser chacune des compétences conférées par la Constitution au Parlement fédéral ou aux législatures provinciales. Nous procéderons plutôt à l'étude des concepts généraux et des règles d'interprétation qui gouvernent ce partage. S'agissant des droits et libertés, le cours visera à présenter une introduction aux diverses lois

canadiennes portant sur ce sujet et à initier les étudiant(e)s à la structure générale de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Charte des droits et libertés de la personne*. L'étude plus approfondie des droits et libertés eux-mêmes fera plutôt l'objet du cours *Droits et libertés*, offert ultérieurement.

Objectif du cours

- Comprendre certains des principaux enjeux liés à la création, à l'évolution et au fonctionnement du fédéralisme canadien.
- Réfléchir sur l'identité canadienne et la sécession du Québec.
- S'initier au partage des pouvoirs législatifs, à la protection des droits et libertés de la personne et aux droits des Autochtones dans l'État canadien.

Méthode d'enseignement

Exposés magistraux, lecture de doctrine, d'arrêts et d'un certain nombre d'autres documents.

Méthode d'évaluation

- ✓ Un examen intra-semestriel, non préjudiciable, comptant pour **30%**.
- ✓ Un examen final comptant pour **70 % ou 100 %**.

Principaux instruments de travail

- Henri Brun, Guy Tremblay et Eugénie Brouillet, *Droit constitutionnel*, 5^e édition, Éd. Yvon Blais.
- Un recueil préparé par le professeur.

N.B. : Seuls le livre de Brun, Tremblay et Brouillet, le recueil du professeur et les autres documents identifiés par ce dernier seront autorisés, légèrement annotés.